

Garanties d'origine - Données du registre

Dans le cadre de ses activités de Registre National, Pwernext publie et met à disposition des consommateurs la liste exhaustive de toutes les Garanties d'Origine émises en France.

Données du Registre National

Pwernext publie les données du registre des Garanties d'Origine conformément à l'article 8 du décret n°2006-1118 du 5 septembre 2006 relatif aux garanties d'origine de l'électricité produite à partir de sources d'énergies renouvelables ou par cogénération, tel que modifié par le décret n°2012-62 du 20 janvier 2012.

Données disponibles pour chaque Garantie d'Origine:

Pour chaque garantie d'origine, les éléments du registre accessibles au public sont les suivants :

- Le nom et la qualité du demandeur ;
- Le nom et la qualité de l'utilisateur (si applicable) ;
- Le nom et le lieu de l'installation de production d'électricité ainsi que sa puissance ;
- La source d'énergie à partir de laquelle l'électricité a été produite.

L'organisme procède, au moins tous les mois, à la mise à jour du registre.

Information des consommateurs

Les informations publiées par Pwernext ont pour but d'informer les consommateurs ayant souscrits à des offres vertes sur la provenance de l'énergie qu'ils ont consommé.

Information des consommateurs d'électricité verte

Pour l'ensemble de leurs offres vertes, les fournisseurs ont l'obligation d'utiliser des Garanties d'Origine pour certifier l'origine renouvelable de l'énergie vendue. La quantité de garanties utilisées sur une période doit être au moins égale à la quantité d'énergie verte vendue aux consommateurs. Les numéros d'identification des Garanties d'Origine utilisées sont indiquées sur les factures des consommateurs.

En entrant le numéro d'identification inscrit sur leur facture dans la barre de recherche ci-dessous, les consommateurs peuvent rechercher plus d'informations sur l'installation de production qui a servi leur consommation d'électricité.